

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 avril 2007

L'an deux mille sept, le 12 avril à 20 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lerm-et-Musset, sous la Présidence de Jean-Jacques COUSTOLLE

Etaient présents : DURANTAU Viviane, BERNARD Georges, LAGARDERE Nicole, LUMMAUX Patrick, SAUBUSSE Aline de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et COUSTET Nicole de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne de COURS LES BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; AUCOIN Alain et VEDRENNE Bernard de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, JEAN Jean-Pierre de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques et PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; MEYNIE Jean-Michel de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; LOUBIERE Pierre et BOUDEY Gilbert de ST-MICHEL-de-CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

Etaient excusés: Mme PIZZINATO, M. CAPES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JEAN

Date de convocation : 5 avril 2007.

.....

M. Michel DARGUENCE souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.



Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2007

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.



Budgets 2007

A- BUDGET GENERAL

M. LOUBIERE introduit le sujet en donnant quelques chiffres clefs.

Le budget de fonctionnement représente de l'ordre de 1 624 K€. La part des services administratifs ne représente que 5.6%, ce qui est en dessous des données nationales.

L'enfance représente de l'ordre de 445 000 €. Les participations extérieures sont de 178 000 €.

Il note que la Communauté de Communes est actuellement hébergée par les communes de Captieux et Grignols, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. La Commune de Captieux a notamment besoin de récupérer les locaux actuellement utilisés par la CDC pour stocker du matériel.

Le Président est actuellement maire de Grignols et accepte de mettre à disposition des bureaux pour la CDC. Mais qu'advient-il en cas de changement de présidence ? L'opportunité de 2008 incite la Communauté de Communes à précipiter les choses.

Il est donc nécessaire de trouver des locaux. L'emplacement reste à définir (utilisation de l'espace devant la déchetterie, construction sur l'esplanade communautaire à Grignols ?). Il sera nécessaire de se pencher rapidement sur cette question. C'est pourquoi il est prévu 40 000 € de frais d'études au budget prévisionnel.

Il insiste sur la nécessité d'affirmer l'identité de la collectivité (démarche d'ailleurs engagée avec la réalisation d'un logo et prochainement d'un site internet), d'améliorer la cohésion du territoire (pas de prééminence de Captieux ou de Grignols, mais « une » communauté de communes) et la gouvernance locale. Un seul lieu permettrait également de résoudre les problèmes de prises de service des agents techniques.

Puis il est demandé à Sophie PUYO de présenter le budget.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 623 057 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 799 690 €.

Sophie PUYO présente la ventilation des dépenses et des recettes de fonctionnement par service.

En section d'investissement, les principales opérations sont les suivantes :

- achat d'un ordinateur pour le service administratif
- changement des logiciels de comptabilité et de personnel
- achat d'un vidéoprojecteur
- construction de la Maison de l'Enfance de Grignols
- équipement de la Maison de l'Enfance de Captieux en volets roulants
- lancement de l'étude diagnostic et de la charte d'urbanisme
- travaux de grosses réparations sur la voirie communautaire
- lancement d'une étude pour la réalisation de l'ECOPOLE
- réflexion autour de la construction d'un bâtiment communautaire (bureaux et hangar technique)
- réalisation d'un site internet.

A propos du site interne, Jean-Jacques COUSTOLLE explique au Conseil qu'une réunion de présentation a été réalisée par M. NARBEBURU auprès de la commission communication, à laquelle étaient associés des vice-présidents.

Viviane DURANTAU regrette l'absence de bon nombre d'élus lors de cette réunion, ce qui pouvait s'expliquer par le choix de l'heure. Elle note que la présentation fut très intéressante et lui a permis d'avoir un éclairage sur le sujet.

Georges BERNARD sollicite une présentation de sites internet devant l'ensemble du Conseil Communautaire pour que chaque délégué puisse mieux appréhender le contenu des sites et l'opportunité de mettre en œuvre un tel projet.

Pablo PASCUAL propose de programmer une rencontre avec le Conseil Communautaire au cours de laquelle on pourrait projeter sur écran, grâce à une connexion internet, des exemples de sites internet.

Etienne LABARDIN pense que l'on ne peut se priver d'un tel projet. L'opportunité d'une subvention est à saisir. Il faut simplement prendre le temps de présenter ce projet aux élus.

Marc LABAT note que la présentation a été de bonne qualité. L'idée d'un site communautaire lui paraît intéressante, même s'il n'y a pas d'urgence. L'option de laisser la possibilité aux communes de saisir des informations lui paraît intéressante.

Jean-Jacques COUSTOLLE propose d'organiser une réunion avec le Conseil Communautaire pour présenter des exemples de sites.

2- Vote des taux

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 353 157 €. Il serait nécessaire d'appliquer une augmentation de 8 % des taux des 4 taxes, soit :

taxe d'habitation :	2.78 %	(2.57 en 2006)
taxe foncière (bâti) :	3.70 %	(3.43 en 2006)
taxe foncière (non bâti) :	10.17 %	(9.42 en 2006)
taxe professionnelle :	2.59 %	(2.40 en 2006)

Les taux sont soumis au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

3- Vote du budget

Le budget est soumis au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

B- BUDGET DES ORDURES MENAGERES

1- Présentation

Pour le budget de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 520 713 €. En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 183 444 €.

En investissement, les principaux projets sont les suivants :

- informatisation des accès à la déchetterie de Lerm-et-Musset et amélioration de la signalisation verticale et horizontale intérieure,
- provision pour la réhabilitation des décharges de Marions et Captieux,
- achat de bacs roulants supplémentaires pour la collecte des ordures ménagères

- implantation d'un totem pour les DASRI.

2- Vote du budget

Le budget est soumis au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

C- BUDGET DU SPANC

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 48 300 €.

Sophie PUYO rappelle qu'en ce qui concerne l'assainissement non collectif (ANC) existant, 1650 investigations sont à mener sur le territoire. Un quart de chaque commune sera réalisé chaque année, soit de l'ordre de 413 logements. Un forfait de 14 € par abonné sera appliqué chaque année.

Pour l'ANC neuf ou les réhabilitations, le cabinet AETS avait estimé que l'on pourrait effectuer une quarantaine de contrôles par an.

La redevance appliquée sera de 208 € par installation (facturation dès réalisation du contrôle de conception).

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de prévoir une subvention d'exploitation de 14 039 €, versée par le budget général.



Redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007

M. COUSTOLLE donne lecture des documents élaborés conjointement par les commissions environnement et finances, relatifs au calcul de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2007.

Les tarifs proposés sont les suivants :

a- Les particuliers

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers. et +
Montant de la redevance	144	174	204	234

b- Les résidences secondaires

Forfait : 144 € par an

c- Les professionnels

3 catégories ont été proposées :

- **Catégorie 1** : les petites activités professionnelles (petits artisans, banques, cabinets d'assurance, agences immobilières, offices notariaux, cafés/bars, professions médicales et para-médicales, petits commerces, gîtes ruraux, etc.).

- Tarif : 72 € par an

- **Catégorie 2** : les activités professionnelles moyennes (boulangeries-pâtisseries, bouchers, tabacs-presse, épiceries, conserveries...)

- Tarif : 174 € par an

- **Catégorie 3** : les grosses activités professionnelles utilisant des containers (restaurants, traiteurs, bouchers/charcutiers traiteurs, maison de retraite, CATA, MARPA, sté GEMME...).

La facturation sera faite sur la base du nombre de containers ramassés.

- Tarif : 17 € TTC le container.

- **Ramassage des cartons : 65 € par an**

d- Les communes

Il est proposé de mettre en place une contribution par commune au regard de la population DGF : 1 € par habitant.

Communes	Population DGF	Participation
Captieux	1 580	1 580
Escaudes	188	188
Giscos	188	188
Goulade	93	93
Lartigue	52	52
St-Michel	248	248
Cauvignac	113	113
Cours-les-Bains	169	169
Grignols	1111	1111
Labescau	106	106
Lavazan	185	185
Lerm-et-Musset	440	440
Marions	189	189
Masseilles	120	120
Sendets	265	265
Sillas	116	116
Total	5163	5 163,00 €

M. LABARDIN note que l'augmentation de 22 € (par rapport à 2005) pour la redevance appliquée à une personne est importante.

M. DARGUENCE juge que la répartition des tarifs est raisonnable, ce qui n'empêchera pas certaines contestations.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs proposés.

Le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **approuve les tarifs de la REOM 2007, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Abstention : Georges BERNARD

Votes contre : 0

Votes pour : 32

En ce qui concerne les modalités de facturation, le Président propose, suite aux préconisations des commissions finances et environnement, une facturation en une seule fois.

M. LOUBIERE exprime son désaccord avec le paiement en une seule fois, qui peut mettre en difficultés certains ménages.

M. COUSTOLLE demande alors au Conseil de se prononcer sur cette question.

Après débat, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **propose une facturation en deux fois de la redevance d'ordures ménagères, à l'exception des gros professionnels qui seront facturés mensuellement et du ramassage des cartons, dont la redevance sera appelée en une fois.**
- **charge le Président de l'exécution de la présente décision.**

Abstention : M. PASCUAL

Contre : Mmes COUSTET, LAPEYRE, M. COUSTOLLE

Pour : 29

Jean-Jacques COUSTOLLE propose de réunir les représentants des entreprises et des commerçants du secteur pour leur présenter les tarifs de la redevance.

Demandes de subventions

1- Subvention FDAVI

Jean-Jacques COUSTOLLE présente au Conseil Communautaire le projet de travaux de grosses réparations sur la voirie communale proposé par la Commission Voirie. Le devis établi par les services de la DDE (Subdivision Territoriale du Sud-Gironde) s'élève à la somme de 402 936 € HT, soit 481 911,46 € TTC.

Dans le cadre des travaux à engager, le Président a demandé de prévoir des solutions techniques respectant l'environnement, à savoir :

- le calibrage du système d'évacuation des eaux pluviales sera conçu pour favoriser une infiltration de ces eaux dans l'emprise de la route et éviter les rejets dans le milieu environnant (ruisseau...) ;
- les matériaux provenant du déblaiement des rives et du recalibrage du réseau d'évacuation des eaux pluviales seront mis en stock sur un dépôt du Maître d'ouvrage, afin d'être utilisés ultérieurement pour le calage des rives des chaussées ;
- les nuisances sonores liées à la circulation seront réduites par la réalisation d'un revêtement avec une granulométrie continue (6/10-4/6).

Afin de financer l'opération, Jean-Jacques COUSTOLLE propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre du FDAVI.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide :

- **de procéder aux travaux 2007 de grosses réparations sur la voirie communale pour un montant de 402 936 € HT,**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAVI,**
- **d'arrêter le plan de financement établi comme suit :**

Nature de la subvention	Pourcentage	Montant
Etat – DGE	25 %	100 734.00 €
Conseil Général – FDAVI	20 %	80 587.20 €
Autofinancement	55 %	221 614.80 €
TOTAL H.T	100 %	402 936.00 €

- **d'autoriser le Président à signer la demande de subvention.**

2- Documents d'urbanisme

Jean-Jacques COUSTOLLE rappelle que la Communauté de Communes de Captieux-Grignols a décidé d'élaborer un diagnostic intercommunal, une charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage et de les décliner en plans locaux d'urbanisme et de cartes communales, conformément aux dispositions prévues par la loi de solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.

Les études nécessaires à l'élaboration du diagnostic et de la charte d'urbanisme font l'objet d'une première phase. L'objectif de ces études est d'élaborer, sur la base d'un projet de territoire cohérent réfléchi à l'échelle de la Communauté de Communes, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.

Suite au lancement d'une consultation par appel d'offres restreint, la proposition technique et financière du cabinet METAPHORE a été retenue. La première phase (diagnostic et charte) a été estimée à 31 651.25 € HT.

Le Président précise que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département de la Gironde, de la Région et de Leader +. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la subvention	Pourcentage	Montant
Conseil Général	40 %	12 660.49 €
Conseil Régional	20 %	6 330,25 €
Leader +	20 %	6 330.25 €
Autofinancement	20 %	6 330.25 €
TOTAL H.T	100 %	31 651.25 €

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire :

- décide de lancer la première phase d'études d'urbanisme consistant en la réalisation d'un diagnostic intercommunal et d'une charte d'urbanisme ;
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de la Région et au titre de Leader +.

3- Achat de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères

Jean-Jacques COUSTOLLE rappelle que face aux contraintes du territoire et la nécessité de maîtriser la progression de la redevance, les élus communautaires ont engagé l'an passé une réflexion visant à réduire les frais de collecte. A l'automne 2007, il a été décidé d'équiper, à titre expérimental, le territoire de 80 bacs de regroupement.

Objectifs attendus :

- rationaliser les tournées par une réduction des distances parcourues et des temps de collecte,
- diminuer la consommation de carburant,
- réduire la pénibilité du travail des agents de collecte par une diminution de la manutention des sacs poubelles.

La Commission environnement a proposé de poursuivre en 2007 l'équipement en bacs roulants. 140 bacs de 770 litres et 15 bacs de 660 litres seraient nécessaires pour assurer une meilleure couverture du territoire.

Une consultation a été lancée. L'offre de prix de l'entreprise CITEC a été retenue pour un montant de 17 590 € HT.

Jean-Jacques COUSTOLLE propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde. Le plan de financement serait le suivant :

Nature de la subvention	Pourcentage	Montant
Conseil Général	50 %	8 795 €
Autofinancement	50 %	8 795 €
TOTAL H.T	100 %	17 590 €

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 8 795 € pour l'opération d'équipement en bacs roulants réservés à la collecte des ordures ménagères.

4- Amélioration de la déchetterie

Jean-Jacques COUSTOLLE présente au Conseil Communautaire le projet d'amélioration des équipements de la déchetterie de Lerm-et-Musset.

Il rappelle que cette déchetterie est réservée aux particuliers demeurant sur le territoire communautaire. Pour y accéder, les usagers doivent se munir d'une carte papier, établie par la commune de résidence ou la Communauté de Communes.

Après un an et demi de fonctionnement, des améliorations sont à apporter en matière de gestion des accès à la déchetterie et de signalisation à destination des usagers :

1- la gestion de la déchetterie est assurée par un gardien qui comptabilise les entrées et répertorie le type et les quantités approximatives de déchets sur un registre papier. Cette gestion manuelle n'est pas aisée, surtout en période d'affluence et ne permet pas un filtrage des véhicules en amont. Elle ne facilite pas non plus une analyse rapide des résultats des apports et enlèvements effectués, données indispensables à l'établissement du rapport annuel sur le fonctionnement du service.

2- Les travaux de construction de la déchetterie n'ont pas prévu un marquage au sol et une signalisation verticale facilitant la circulation à l'intérieur du site. Or il s'avère indispensable de sécuriser le site par une rationalisation des flux de véhicules à l'entrée et dans l'enceinte.

En vue d'un meilleur contrôle des accès à la déchetterie, il est proposé d'équiper la déchetterie d'un progiciel de contrôle des accès. Cet outil permet de gérer les entrées en temps réel grâce à l'emploi d'un terminal portable, facile d'utilisation pour le gardien.

Il est également proposé de réaliser une signalisation horizontale et verticale sur le chemin d'accès et à l'intérieur du site en vue d'améliorer la circulation des usagers.

Jean-Jacques COUSTOLLE précise qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'amélioration des déchetteries. La demande de subvention porterait sur :

- un progiciel de contrôle des accès à la déchetterie : 6 940 € HT
- une signalisation verticale et horizontale : 2 730 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Nature de la subvention	Pourcentage	Montant HT
Conseil Général	30 %	2 901 €
Autofinancement	70 %	6 769 €
TOTAL H.T	100 %	9 670 €

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le projet d'amélioration du fonctionnement de la déchetterie de Lerm-et-Musset ;**
- **autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 2 901 €.**

5- Site internet

Jean-Jacques COUSTOLLE présente au Conseil Communautaire un projet de mise en place d'un site internet pour la collectivité.

Il souligne que face aux enjeux de développement du territoire, la Communauté de Communes a entrepris une réflexion autour de la valorisation de son image. Une première étape a été franchie par la redéfinition du logo communautaire en adéquation avec le territoire et les démarches environnementales entreprises (Agenda 21 local, démarches d'urbanisme, projet d'Ecopôle...).

Une seconde étape consisterait en la mise en place d'un site internet communautaire. Cet outil aurait pour objectifs de communiquer autour du fonctionnement (organigramme, décisions communautaires...) et des compétences gérées par la collectivité pour une meilleure information des usagers : services enfance, service aide à domicile, gestion des déchets, service public d'assainissement non collectif, démarche Agenda 21...

La mise en place d'un site internet viserait plusieurs cibles :

- communiquer en direction des publics captifs du territoire :
 - les jeunes qui peuvent relayer l'information vers le réseau familial,
 - les « néo-ruraux », installés depuis quelques années sur le territoire ou qui viennent de s'installer, qui ont souvent accès à internet et qui sont en demande d'informations relatives à la gestion des services.
- communiquer en direction des autres territoires :
 - partenaires institutionnels,
 - entreprises souhaitant s'implanter localement,
 - futurs résidents...

Une proposition technique et financière a été établie par un prestataire, Dominique NARBEBURU. Plusieurs options sont proposées.

La Commission Communication préconise le choix de l'option n°3 qui vise à créer un site dynamique.

Le coût estimatif en phase d'avant-projet est de 12 900 € HT.

Jean-Jacques COUSTOLLE précise qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général, à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde une subvention de 6 450 € HT pour la réalisation d'un site internet.

6- FDAEC

Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil Communautaire des modalités d'attribution du fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

Les opérations qui pourraient être éligibles au FDAEC sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Travaux de voirie	140 100 €	FDAEC	50 %	70 050 €
		Autofinancement	50 %	70 050 €
TOTAL	140 100 €	TOTAL		140 100 €

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Ordinateur Installation	877.00 € 340.58 €	FDAEC	50 %	608.79 €
		Autofinancement	50 %	608.79 €
Sous-total	1 217.58 €	Sous-total		1 217.58 €
Vidéoprojecteur	3090.00 €	FDAEC	50 %	1 545.00 €
		Autofinancement	50 %	1 545.00 €
Sous-total	3 090.00 €	Sous-total		3 090.00 €
Équipement volets roulants CLSH Captieux	3 250.40 €	FDAEC	50 %	1 625.20 €
		Autofinancement	50 %	1 625.20 €
Sous-total	3 250.40 €	Sous-total		3 250.40 €
Logiciels Magnus	5 486.00 €	FDAEC	50 %	2 743.00 €
		Autofinancement	50 %	2 743.00 €
Sous-total	5 486.00 €	Sous-total		5 486.00 €
Bacs OM	17 590.00 €	FDAEC	50 %	8 795.00 €
		Autofinancement	50 %	8 795.00 €
Sous-total	17 590.00 €	Sous-total		17 590.00 €
TOTAL GENERAL	30 633.98 €	TOTAL GENERAL		30 633.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de réaliser en 2007 l'ensemble des opérations désignées ci-dessus pour un montant total de 170 733.98 € HT ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAEC, pour un montant de 84 988 €, qui se répartira de la manière suivante :
 - 39 750 € HT pour le canton de Captieux
 - 45 238 € HT pour le canton de Grignols.
- charge le Président de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.

7- Lieu ludique Trottinette

Jean-Jacques COUSTOLLE présente au Conseil Communautaire le contenu du projet d'atelier ludique familles/enfants intitulé « Trottinette ».

Ce projet pilote consiste en la mise en place d'un temps d'accueil gratuit à destination des enfants de moins de trois ans, accompagnés d'un membre de leur famille. Ce temps d'accueil a pour principal objectif de soutenir la fonction parentale en proposant des jeux et des activités d'éveil adaptés au jeune enfant et rompre l'isolement des familles.

Le fonctionnement de ce lieu ludique a été estimé à 7030 euros. Compte tenu du caractère novateur du projet, une demande de subvention peut être sollicitée au titre de Leader +.

Appelé à délibérer, el Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **approuve le lancement du projet de lieu ludique « Trotтинette »**
- **sollicite une demande de subvention au titre de Leader + à hauteur de 50 % du coût de fonctionnement, soit 3515 €,**
- **charge le Président de signer toute pièce relative à la demande de subvention.**

8- DASRI

Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil Communautaire que l'obligation d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) incombe aux producteurs de ces déchets (art. 1335-1 du code de la santé publique) et doit répondre, en raison du risque sanitaire accru, à une réglementation spécifique concernant le conditionnement, l'entreposage, le transport et le traitement.

Les diverses collectivités du Département de la Gironde sont aujourd'hui sollicitées sur la collecte et le traitement des déchets piquants, coupants, tranchants détenus soit par des patients en auto-traitement, soit par des professionnels exerçants hors structure et ne bénéficiant pas d'un système spécifique d'élimination des DASRI.

Ces déchets qui empruntent encore trop souvent le circuit des ordures ménagères font courir un risque important aux agents chargés de la collecte et engagent la responsabilité des établissements publics en matière de protection des personnes chargées de l'élimination des déchets ménagers.

Ce constat, à l'origine du projet qui s'intègre ans le cadre du livre blanc de la gestion des déchets en Gironde, est fondé sur les principes suivants :

- gratuité du service pour le patient en auto-traitement,
- collecte en apport volontaire aux lieux de collecte (en déchetterie ou en automates),
- pérennité et ouverture aux patients des installations existantes sur le Département,
- traçabilité des différentes opérations d'élimination des déchets,
- respect de l'anonymat des producteurs,
- extension possible dans un second temps du dispositif à certaines catégories de professionnels de santé libéraux, sous certaines conditions.

L'investissement relatif aux équipements et le fonctionnement du dispositif seraient assurés par un groupement de commandes (article 8 du Code des marchés publics) constitué par les structures en charge de la gestion des déchets ménagers et coordonné par le Conseil Général.

Le Conseil Général s'engagerait à :

- aider financièrement les structures compétentes en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés à s'équiper de points d'apports volontaires DASRI ;
- participer aux actions de communication ;
- participer au comité de pilotage pour suivre périodiquement l'évolution du dispositif.

Chaque structure compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés s'engagerait à :

- s'équiper de points d'apports volontaires et à ouvrir aux patients en auto-traitement les dispositifs déjà existants ;
- ouvrir ses équipements de collecte des DASRI à tout administré d'une structure compétente membre du groupement de commandes, sans contrainte géographique ;
- assurer le fonctionnement du dispositif mis en place sur son territoire ;
- participer aux actions de communication ;
- suivre l'évolution du dispositif et participer aux réunions annuelles de fonctionnement ;
- participer au comité de pilotage pour suivre périodiquement l'évolution du dispositif.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de Captieux-Grignols, 117 personnes du territoire étaient en auto-traitement en 2003. 260 collecteurs ont été distribués dans l'année.

Le coût estimatif d'un équipement en automate se situerait, selon les services du Conseil Général, dans une fourchette comprise entre 8 000 € HT et 15 500 € HT.

Les financements seraient les suivants :

- Conseil Général : 50 % du coût hors taxes de l'investissement,
- Conseil Régional : 30 % du coût hors taxes de l'investissement.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le projet d'équipement en automate pour la collecte des DASRI. Un seul automate serait installé dans l'enceinte de la déchetterie de Lerm-et-Musset ;**
- **autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde une subvention à hauteur de 50 % d'un montant de dépenses évalué entre 8 000 et 15 500 € HT.**
- **autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 30 % du montant de la dépense.**



Personnel

1- Régime indemnitaire

M. Pierre LOUBIERE présente au Conseil Communautaire la répartition des enveloppes allouées au titre du régime indemnitaire pour l'année 2007 :

- IAT : 15 800 €
- IEM : 10 300 €
- IFTS : 4 300 €

25 agents sont concernés par le régime indemnitaire.

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide d'allouer une enveloppe globale de 30 400 € au titre des budgets 2007 (budget général et budget des ordures ménagères) ;**
- **décide que l'IAT sera allouée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non-titulaires ;**
- **décide que les indemnités seront versées mensuellement ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Mme la Trésorière de Bazas.**

2- Mise à disposition de deux adjoints d'animation de 2^{ème} classe

Jean-Jacques COUSTOLLE précise au Conseil Communautaire que la convention, signée le 20 novembre 2006 entre la Commune de Captieux et la Communauté de Communes et relative à la mise à disposition de deux adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour assurer la surveillance des élèves de l'Ecole de Captieux durant la pause méridienne, arrive à échéance au 31 mai 2007. Il propose de renouveler cette convention pour une durée d'un an à raison d'une mise à disposition de 6,64 heures hebdomadaires pour chaque agent.

Le Conseil Communautaire donne son accord.



Création d'un syndicat mixte « Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde »

Le comité de pilotage de l'Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde s'est réuni le 26 mars à Bernos-Beaulac pour examiner les projets de statuts relatifs à la création d'un syndicat mixte ouvert. Le syndicat mixte sera administré par un comité syndical composé de délégués de ses membres. Le nombre de délégués représentant chaque communauté de communes sera établi de la façon suivante :

- pour la tranche de population allant de 0 à 5000 habitants : 3 délégués
- pour la tranche de population allant de 5001 à 6000 habitants : 1 délégué
- pour la tranche de population allant de 6001 à 7000 habitants : 1 délégué
- pour la tranche de population allant de 7001 à 8000 habitants : 1 délégué
- pour la tranche de population allant de 8001 à 10 000 habitants : 1 délégué

- au-delà de 10 001 habitants un délégué supplémentaire par tranche de 2000 habitants.

La population prise en compte est la population DGF de l'année antérieure à l'année de la mise en place du comité syndical.

Par ce mode de calcul, le nombre de délégués des communautés de communes se trouve être le suivant :

- 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants pour la communauté de communes du Bazadais
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la communauté de communes Captieux/Grignols
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la communauté de communes de Villandraut.

Le Pays Landes de Gascogne sera représenté par 1 délégué titulaire et un suppléant.

Le Président entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le projet de statuts du syndicat mixte « Espace Economie-Emploi-Formation du Sud-Gironde »**,
- **désigne les représentants suivants :**
 - **délégués titulaires : Mme DURANTAU, M. CAPES, M. COUSTOLLE, M. DARGUENCE,**
 - **délégués suppléants : Mme LAGARDERE, M. BERNARD, M. DUFFAU, M. MOURILLON.**



Convention ATESAT

Jean-Jacques COUSTOLLE informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention A.T.E.S.A.T. avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde.

La convention comprend une mission de base :

- assistance à la gestion de la voirie de la circulation,
- assistance pour l'entretien de la voirie : programmation de travaux, conduite des études, passation des marchés de travaux et direction des contrats de travaux,
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes,
- assistance à la mise en place d'un service technique,
- ainsi que des missions complémentaires : assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie...

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve la signature d'une convention A.T.E.S.A.T. avec la Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention.**



Construction de la maison de l'enfance – avenant n°1, lot n°1 – gros œuvre

Les travaux de gros œuvre pour la construction de la Maison de l'Enfance de Grignols ont été perturbés en début de chantier par les intempéries. Le terrain étant gorgé d'eau, les essais à la plaque effectués lors de la réalisation de la dalle n'ont pas été concluants.

L'architecte a proposé de ne pas attendre le séchage complet du terrain pour réaliser les dallages, ce qui retarderait le calendrier des travaux. Une solution consisterait à enlever la terre saturée d'eau, entre le sol portant et le niveau dallage, et la remplacer par un remblai compacté de 0.60 m d'épaisseur.

Cette solution a été chiffrée à 9 840 € HT. Le montant initial du marché conclu avec l'entreprise JML Bâtiments était de 117 013.20 € HT ; il serait porté à 126 853.20 € HT. Cet avenant a été examiné par la Commission d'appel d'offres, réunie le 2 février 2007, qui a donné un avis favorable.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise JML Bâtiments pour un montant hors taxes de 9 840 € HT, soit 11 768.64 € TTC ;**
- **autorise le Président à signer l'avenant n°1.**



Questions diverses

1 – Renouvellement de la convention avec FRAIKIN

La convention de location des mini-bus pour les centres de loisirs arrive à échéance au 1^{er} mai 2007. Cette convention avait été conclue pour une période de 4 ans. La société FRAIKIN propose le renouvellement du matériel sur la base de Ford Transit 110 chevaux. Le forfait mensuel pour 1500 km serait de 575 € H.T. Le kilomètre supplémentaire serait facturé à 0.087 €. La climatisation avant/arrière est budgétée en option à raison de 27 € H.T. mensuels. Pour mémoire le coût de facturation des véhicules est actuellement de 435,03 € H.T. par véhicule.

Le Bureau a proposé que l'on renégocie le devis avec une climatisation gratuite.

2 – Augmentation du tarif horaire hors aides – service aide à domicile

Jean-Jacques COUSTOLLE indique que, par délibération en date du 13 avril 2006, le Conseil Communautaire avait fixé le tarif horaire de l'aide à domicile, hors participations des caisses de retraite à 15.79 €. Le tarif de la CRAMA a été porté à 16 €. Il est proposé d'appliquer le même tarif, à compter du 1^{er} mai 2007.

Appelé à délibérer, el Conseil Communautaire décide :

- **de fixer le tarif horaire de l'aide à domicile, hors participations des caisses de retraite, à 16 € ;**
- **d'appliquer cette augmentation de tarif à compter du 1^{er} mai 2007.**

3- Aire Jean Sango

M. LESPEDES a adressé un courrier à Jean-Jacques COUSTOLLE l'informant de la volonté du Conseil Général de démonter le panneau d'information implanté sur l'aire Jean Sango, au Sud de la commune de Captieux. Il propose à la CDC de prendre en charge l'entretien de ce panneau.

Viviane DURANTAU précise que la commune prendra en charge cet entretien.

Séance levée à 23h15